

Bureau Communautaire du 8 décembre 2022 Délibération n° B2022-077

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à MALESTROIT sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaients présents (14) :

BLEHER Jean-Luc, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice

Absents, excusés (2) :

BERTHEVAS Gaëlle, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick LELIEVRE

Objet : - SERVICES A LA POPULATION _ Enfance-jeunesse_ Adoption des tarifs 2023

Madame La Vice-présidente informe que la dernière modification des tarifs a été votée au bureau communautaire du 9 décembre 2021, avec une augmentation de 1 %.

Le bureau communautaire est invité à se prononcer sur

- LES TARIFS 2023 des ALSH selon une augmentation de **1.50%** soit :

ALSH 3/12 ANS	QF ≤ 650	651 ≤ 1000	> 1000
Journée avec repas	7,14	11,24	13,42
½ journée avec repas	6,89	8,90	10,51
½ journée sans repas	3,90	5,94	7,49
Forfait 5 jours	29,85	50,36	61,08
Journée Sortie	11,50	15,55	17,69
Journée Bonus	9,35	13,42	15,61
½ heure garderie	0,58	0,58	0,73
Journée Camp	18,27	24,66	28,41

TICKETS LOISIRS	QF ≤ 650	651 ≤ 1000	> 1000
Journée	3,86	8,02	10,20
1/2 journée	3,59	5,67	7,29
Journée sortie	11,45	15,61	17,69
Journée bonus	7,11	10,20	12,33
Forfait 5 jours sortie/bonus	22,07	42,87	52,55
Forfait 3 jours sortie/bonus	16,44	28,93	32,15
½ heure garderie	0,58	0,58	0,73
Journée camps	18,27	24,66	28,41

	QF ≤ 650	651 ≤ 1000	> 1000
Stage 2 jours/intervenant	9,89	18,21	22,52

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Affiché le

ID : 056-200066785-20221208-B2022_077B-DE

Stage 3 jours/intervenant	16,44	28,93	32,15
---------------------------	-------	-------	-------

- **L'ADOPTION** d'une majoration de 20% pour les familles résidant hors du territoire d'OBC
- **L'APPLICATION** ces tarifs à compter du 1er janvier 2023,
- **Et le cas échéant, l'AUTORISATION** du président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le président

Monsieur Jean-Luc BLEHER

